









RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ

GOUVERNEMENT DE LA GUYANE FRANÇAISE

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. ÉMILE BUHOT LAUNAY

GOUVERNEUR P. I. DE LA GUYANE FRANÇAISE

A L'OUVERTURE

DE LA SESSION ORDINAIRE

DU CONSEIL GÉNÉRAL

LE 28 NOVEMBRE 1927.



CAYENNE

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

1927



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

---

GUYANE FRANÇAISE

---

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. ÉMILE BUHOT LAUNAY

GOUVERNEUR P. I. DE LA GUYANE FRANÇAISE

A L'OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

DU CONSEIL GÉNÉRAL

*Le 28 novembre 1927.*

---

MESSIEURS LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX,

C'est un grand honneur pour moi que l'ouverture de votre session ordinaire m'amène aujourd'hui à prendre la parole devant vous, et ce n'est certes pas sans émotion. Pourtant, il y a peu de temps encore j'étais, presque dans vos rangs, en qualité de Représentant de l'Administration, prenant part à vos travaux, à vos discussions toujours si intéressantes, parfois assez vives, mais constamment empreintes de la plus parfaite courtoisie.

C'est ainsi qu'il m'a été donné d'apprécier si hautement les qualités de votre Assemblée, ses heureuses initiatives, sa vigilance en tout ce qui concerne les intérêts du pays, de me rendre compte des sacrifices consentis par tous ses Membres à l'exercice du mandat qui leur est confié !

inv 5549  
Ba des 151

8000 4825

C'est au milieu de vous, principalement au contact permanent de Messieurs les Membres de la Commission Coloniale, que j'ai le mieux appris à connaître la Guyane, à saisir ses aspirations et à apprécier l'esprit si purement français qui anime sa population. C'est vous dire avec quelle confiance je viens à cette heure difficile, vous demander votre collaboration pleine et entière.

Elle m'est indispensable ! vous me l'avez déjà accordée en partie, quelques uns d'entre vous ayant bien voulu accepter de prendre part à la commission, nommée par mes soins, le 27 octobre dernier, à l'effet d'étudier les divers projets susceptibles d'améliorer la situation financière de la Colonie.

C'est de cette consultation, de ce contact étroit de nos collaborateurs avec vos délégués auquel avait bien voulu se joindre M. le Directeur de la Banque, que je me dois de remercier ici du précieux apport de ses connaissances financières et de ses heureuses suggestions, que ma tâche a été rendue plus aisée et qu'il m'a été possible d'étayer le projet de budget de 1928 que j'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations.

La crise commerciale qui a sévi durant toute l'année 1927 sur notre principal produit d'exportation, l'essence de bois de rose, et la réduction de notre production de gomme de balata ont provoqué un déficit important par rapport à nos prévisions de recettes de l'exercice courant.

Les augmentations de solde des fonctionnaires des cadres généraux et locaux, par application des nouvelles instructions ministérielles, ont d'autre part surchargées tous les chapitres de personnel de 1,400,000 francs.

En présence de ces difficultés, M. le Gouverneur titulaire, rentré en mission en France, avait cru possible d'obtenir de la Métropole le concours financier qui paraissait indispensable à l'équilibre budgétaire et s'y est activement employé. D'impérieuses nécessités, vis-à-vis desquelles se trouvent également placé notre Gouvernement pour assurer définitivement son établissement financier, n'ont pas permis de donner suite à cette intention. Par cablogramme du 19 de ce mois, M. le Mi-

nistre des Colonies me priait, en effet, de vous aviser « qu'en « l'état actuel des Finances publiques, la Colonie ne pouvait, « en aucun cas, escompter une subvention de la Métropole », « ajoutant que le Conseil général avait la stricte obligation « d'assurer avec les seules ressources locales le paiement des « dépenses de la Colonie en les comprimant au minimum « indispensable. »

\* \* \*

Une étude attentive de la situation financière de la Colonie depuis un certain nombre d'années et un examen serré des résultats des exercices précédents attestent de la valeur de nos ressources.

Il est difficile toutefois d'établir la moyenne exacte de nos recettes en nous basant exclusivement sur les trois dernières années, car les nouvelles taxes adoptées par le Conseil général en session ordinaire de décembre, ne sont rendues applicables que vers avril, mai ou juin de l'année suivante. Leur effet ne porte donc généralement que sur la moitié ou les  $\frac{3}{4}$  de l'exercice.

En 1924 par exemple, vous avez voté des impositions supplémentaires destinées, d'une part à amortir les déficits des exercices antérieurs, et de l'autre à faire face aux dépenses résultant de l'augmentation des soldes du personnel et de la valeur du matériel. Elles ont porté le chiffre des recettes ordinaires à 11,753,000 francs, dépassant de 1,782,000 francs celles de l'année précédente qui étaient de 9,276,000 francs et cela bien que leur rendement n'ait commencé à se faire sentir qu'au cours du second trimestre. Leur apport a été de 2,477,000 francs. On peut en conclure que leur application intégrale sur tout l'exercice eut porté ce chiffre à 3,300,000 ce qui amène ainsi les recettes à 12,700,000 francs.

Celles de l'exercice 1926 atteignirent 13,202,000 en augmentation de plus de 600,000 sur 1925.

Notre moyenne peut donc être fixée à 12,990,000 francs, soit en chiffres ronds : 13,000,000, représentant à 200,000 francs près les résultats de 1926 qui se chiffrent exactement à 13,200,000.

Nous pouvons d'autre part considérer l'année 1926 comme ayant été exempte de perturbation : elle est normale en regard de la production et des cours, et nous pouvons tabler sur ses résultats pour baser notre projet de budget pour 1928.

Nous devons tenir compte, il est vrai, de la crise commerciale que nous traversons mais la considérer comme passagère et avoir confiance dans l'avenir du pays qui en 1920 a déjà connu semblables vicissitudes et s'en est rapidement relevé.

Il conviendra néanmoins de faire face au déficit qu'elle provoque, il en est de même de ceux des exercices antérieurs qui se chiffrent par la somme de 1,300,000 francs.

Je vous demande donc, Messieurs, de voter, outre les ressources indispensables à l'équilibre du budget de 1928, celles nécessaires à l'amortissement de nos dettes dont le règlement pourra porter sur plusieurs exercices.

\* \* \*

Notre projet de Budget pour 1928 se présente donc comme suit :

En recettes.....	13,000,000
En dépenses.....	13,800,000

Par comparaison avec celui de l'exercice en cours qui s'élève en recettes et dépenses à 12,100,000 francs, il accuse une augmentation de 900,000 fr. en recettes et de 1,700,000 fr. en dépenses.

L'augmentation de ces dernières dérive :

PRIMO : du relèvement des soldes des fonctionnaires se décomposant comme suit :

Personnel des Cadres Métropolitains et Généraux, y compris la Gendarmerie.....	560,000 fr.
Personnel des Cadres locaux et auxiliaires.....	840,000

Soit au total..... 1,400,000

SECUNDO : d'une indemnité de 225,000 francs que doit payer la Colonie aux officiers du navire « Edith Cavell » en dédommagement de leur incarcération ;

TERTIO : de l'inscription d'un crédit de 30,000 francs pour le payement de la solde du vétérinaire ;

QUARTO : De l'augmentation de crédits aux divers chapitres des dépenses et matériel insuffisamment dotés au budget de 1927.

Soit au total..... 1,700,000 fr.

Cet exposé fait ressortir un déficit de 800,000 francs que l'Administration ne peut combler avec les ressources dont elle dispose actuellement.

L'équilibre du budget reste donc à rechercher au moyen de nouvelles recettes que votre Assemblée a seule qualité pour établir.

C'est ici surtout que les efforts de la Commission instituée le 27 octobre se sont particulièrement manifestés et c'est au nombre des projets qu'elle a suggérés que vous trouverez, j'en suis convaincu, la matière susceptible d'atteindre le résultat cherché.

Ils portent :

1° Sur l'institution d'un droit de timbre sur les paiements, timbre de chèques et de connaissements évalué à 250,000 fr. ;

2° Obtention d'une plus-value de l'impôt sur le revenu par un meilleur rendement de cette contribution... 50,000 fr. ;

3° Augmentation de la taxe de consommation de spiritueux pour une valeur de 50 francs par hectolitre... 175,000 fr. ;

4° Etablissement d'un droit de circulation sur les bois : 25 et 15 francs par tonne sur les essences d'ébénisterie et communes..... 100,000 fr. ;

5° Majoration de la taxe spéciale sur les tabacs de toutes sortes..... 100,000 fr. ;

6° Rajustement des droits spécifiques sur les denrées et marchandises taxées au poids, au nombre ou à la mesure..... 600,000 fr.

Ce sont là, certes, Messieurs, autant de nouvelles charges que nécessitent la situation, mais je connais trop les sentiments de devoir qui vous animent pour penser que vous hésiteriez à l'accomplissement d'un acte devenu nécessaire.

Et d'ailleurs en faisant appel au plus grand nombre possible des esprits les mieux éclairés du pays avant de vous demander ce nouvel effort, j'ai tenu, par dessus tout, à ce qu'il soit mesuré aux possibilités réelles d'une population déjà lourdement grevée. Le choix de ces projets ménage, autant qu'il est possible, la capacité de chacun et ne paraît devoir amener aucune répercussion sur le coût de l'existence des travailleurs que nous nous devons de protéger tout particulièrement contre la vie chère.

Il vous appartiendra d'autre part d'apprécier si une plus grande compression des dépenses n'est point possible ! De ce côté, je sais avec quelle conscience votre Commission financière suit de près toutes les inscriptions et peut être, sur ce point encore, vous sera-t-il possible de rencontrer des disponibilités.

Nos vues seront identiques, je crois, en ce qui concerne la nécessité de pourvoir aussi largement que possible, (au chapitre des « Dépenses des Exploitations Industrielles », le Plan de Campagne des Travaux Publics de crédits indispensables à l'exécution et à l'amélioration de nos voies de communication. C'est là le placement le plus avantageux et le plus sûr que nous puissions effectuer. De la constitution de ce réseau dépend l'avenir du pays !

J'ai pu constater combien il est peu développé et pourtant on se rend compte déjà des efforts sérieux déployés de la part des initiatives privées ; qu'il s'agisse de l'organisation des services de transport par automobile, qui sont autant de signes de l'éveil économique de certaines régions, que de l'extension des cultures, de l'installation d'industries nouvelles nécessitant le passage de véhicules plus nombreux et beaucoup plus lourds.

Mais nous nous devons d'apporter notre concours à tout ce qui peut favoriser notre production et dans notre volonté d'y parvenir, nous sommes vigoureusement soutenus par notre Représentant au Parlement, M. Eugène LAUTIER dont l'action si efficace ne cesse de se traduire par l'apport de bienfaits dont toute la Guyane a déjà si largement profité. Je lui apporte ici l'hommage de notre reconnaissance.

En raison de la modicité des moyens dont nous disposons pour l'exécution des travaux publics, nous devons nous en tenir à parer tout d'abord au plus pressé par l'établissement des ouvrages jugés nécessaires pour rendre, en toute saison, nos routes viables. Nous devons toutefois abandonner « le provisoire » et exécuter des travaux définitifs.

Mais il importe aussi d'entreprendre l'ouverture des voies de pénétration vers l'intérieur. Celles-ci nous faisant absolument défaut nous maintiennent à la merci du canotage dont bénéficient exclusivement des étrangers, devenus très exigeants. De la sorte chaque année s'évade, au profit de colonies voisines, des sommes qui s'élèvent à plusieurs millions. Si sommaires que puissent être au début ces chemins, ils devront cependant être accessibles aux tracteurs et aux automobiles légères. Ils permettront de tirer immédiatement parti des richesses inexploitées de l'arrière-pays côtier à peine pénétré puisque, faute d'accès, la population demeure encore confinée sur le littoral.

Des crédits sont, de plus, indispensables à des achats de matériel, car le défaut de main-d'œuvre dont nous souffrons doit être, le plus possible, compensé par l'emploi de moyens mécaniques.

Ces acquisitions ne devront être effectuées qu'après un choix judicieux afin d'éviter les décevantes constatations que la Colonie a déjà supportées à maintes reprises. Vous saurez y pourvoir en vous réservant la stricte exécution du contrôle dévolu à la Commission Coloniale.



Je n'envisage ici que les questions essentielles qui sont à la base du développement économique de la Colonie, vers lequel doit tendre toute notre énergie, et je suis certain de demeurer, à cet égard, dans le cadre des instructions tracées par M. le Ministre des Colonies dans sa circulaire du 22 septembre 1927.

D'autres questions nombreuses et non moins importantes, sur lesquelles il serait trop long de m'étendre, sont soumises à votre appréciation et à vos discussions.

M. le Secrétaire général GUERLAIN, mon excellent collaborateur, dont vous connaissez tous la rectitude de caractère et la très grande compétence administrative augmentée d'un dévouement absolu aux intérêts de la Guyane, vous fournira sur ces points tous les renseignements désirables.

Je ne vous retiendrai pas davantage, Messieurs, persuadé qu'avec votre précieuse collaboration, nos efforts auront pour résultat de vaincre les difficultés de l'heure présente et d'amener notre Guyane dans la voie de la plus large prospérité.

Messieurs les Conseillers généraux, je déclare ouverte votre session ordinaire de 1927.

Vive la France.

Vive la République.

Vive la Guyane.











